

arts &
sports



N° 122

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

PÉTITION POUR LES PVP :

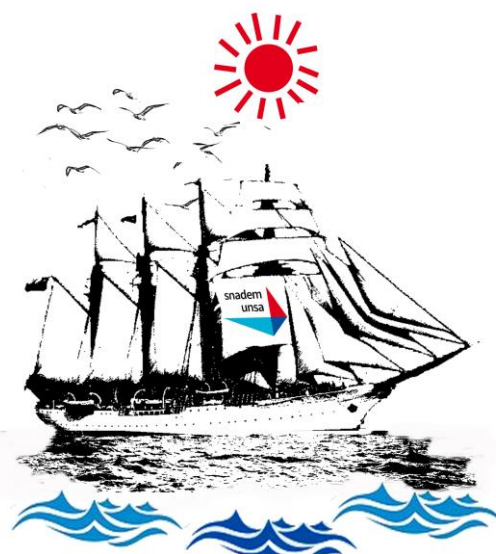
Signez et faites signer !

PROMOTIONS :

Premier round...

REP REP+ :

Deux poids, deux mesures.



BONNES VACANCES À TOUS !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43

email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2018 - 2019 — N°122, avril, mai, juin 2019

ÉDITORIAL

Un édito culturel, ça vous tente ?

Connaissez-vous le célèbre tableau de Georges de La Tour, la Diseuse de bonne aventure ? cette toile, conservée au MET de New York, montre un jeune homme un peu naïf à qui une vieille bohémienne prédit l'avenir au moyen d'une pièce d'or placée au creux de sa main...

Pendant qu'il l'écoute, les trois jeunes femmes qui l'entourent le détroussent sans qu'il s'en aperçoive... [https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Diseuse_de_bonne_aventure_\(La_Tour\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Diseuse_de_bonne_aventure_(La_Tour))

La métaphore avec ce que nous vivons actuellement est peut-être – certainement, même- un peu simpliste. Mais assumée. Le gouvernement en place déclenche un tel feu d'artifice de réformes dans tous les domaines, que le citoyen, de base ou pas, n'y voit plus rien. Pendant ce temps, on lui fait les poches. Ou plutôt, on vide sa maison, de la cave au grenier. Pire, on la démonte. Quand il reprendra ses esprits, il sera trop tard pour se plaindre. Le train des réformes sera passé, le paysage ne sera plus jamais le même.

Le programme devrait donner le vertige : Loi Blanquer sur l'enseignement, Réforme de la Fonction publique, Plan Santé, Réforme des retraites, la déconstruction organisée en un temps record s'attaque à tous les domaines de la société (sauf Facebook et Twitter, peut-être ?). L'état se désengage, officiellement pour des raisons de « modernisation », ce mot galvaudé, et sous prétexte d'économies. Et parce que c'est bon pour le Pays... ?!

Il est si facile de faire miroiter, comme la pièce d'or de la Diseuse de bonne aventure, de futures baisses d'impôt pour les ménages. Le gain promis se soldera par d'autres augmentations et la perte des services rendus par cette même Fonction Publique, désormais précarisée et dont le champ d'action sera réduit. On est bien dans la promesse de campagne des 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires. Déjà, l'optimisation va bon train dans les administrations et sur le terrain. Une fois les services livrés aux mains d'entreprises privées, il faudra les payer un bon prix, ou s'en passer.

Sera-t-il temps ensuite de protester ? Que non pas ! Pour être réellement efficace, la Protestation doit s'exprimer en amont, s'organiser collectivement et conjointement avec les forces syndicales.

Sans l'implication des agents, en l'absence de réaction, les réformes programmées seront résolument mises en place et sans concertation réelle. Les syndicats auront beau appeler à descendre dans la rue, si personne ne les suit, il en sera ainsi pour la Réforme de la Fonction Publique comme pour toutes celles qui s'annoncent. Les usagers, comme les agents, n'en saisiront les conséquences qu'au moment de les subir.

Enfin, il faut bien garder à l'esprit que ce n'est pas UN combat, mais plusieurs, à la fois, qu'il faut mener en même temps, sans en négliger aucun. Il n'y en a pas de minuscule ou de trop grand. Tous doivent mobiliser les énergies de ceux qui ont le désir de défendre leur environnement au sens large, une certaine idée de la Société et de leurs conditions de vie et de travail.

Pensons-y et faisons-le ! N'écoutons pas la Diseuse de bonne aventure !

BONNES VACANCES À TOUS ET TOUTES !



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Pétition de soutien
aux PVP : Signez !
ISAE : de report en
report
Réorganisation de
la DASCO

Page 4 :
REP-REP+ : deux
poids, deux
mesures !

Page 6 :
Disponibilité :
Vademecum

Page 7 :
Promotions 2018-
2019: premier
round

Page 8 :
Concours :
Bienvenue aux
nouveaux PVP !
AG de rentrée

Ce numéro
comprend un insert
non paginé intitulé
« Bulletin
d'adhésion »

PÉTITION DE SOUTIEN AUX PVP : Signez et faites signer !

Déjà plus de 1000 soutiens à la pétition lancée par le SNADEM le 30 mai dernier. Pour l'Ascension ? Le choix de la date n'était pas délibéré, mais si le symbole peut jouer en faisant monter le nombre de signataires, pourquoi pas ?! En effet, celui-ci <http://chng.it/YPzH6Pg54q> ne cesse de progresser et nous commençons également à recevoir les pétitions papier (<http://snadem.com/wp-content/uploads/2019/05/petition-PVP.pdf>) signées dans les écoles par les équipes et les parents d'élèves. Il ne s'agit donc pas seulement des soutiens, bien naturels, de nos conjoints, parents et cousins de Bretagne ou d'ailleurs, mais de la communauté éducative !

Remercions au passage l'UNSA Educ, qui la relaie sur son site.

Cette pétition, dont nous communiquerons les chiffres avant les vacances à la DASCO, ne sera pas clôturée à la fin de l'année scolaire, ni tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause sur nos revendications, multiples, comme vous le savez.

ISAE : De report en report...

La Municipalité, comme la Direction des Affaires Scolaires, a mis cette année en pratique l'art d'échapper à la confrontation qui confine au génie : celui d'accorder des audiences pour une date donnée, et de les annuler, parfois juste la veille, quand ce n'est pas le jour même, avec promesse ou pas de rendez-vous dans un futur plus ou moins proche. La situation, répétée à plusieurs reprises, aurait fait un excellent sujet de plaisanterie au SNADEM, si elle n'avait pas reflété à nos yeux l'état d'esprit de notre employeur quant à l'importance qu'il accorde aux Professeurs de la Ville, finalement. Ce système, quoique malin, a fini de nous amuser. Il faudra bien que la Mairie reconnaisse que toute sa communication concernant le régime indemnitaire des agents de la Ville n'est rien moins que du vent en ce qui concerne les PVP et qu'elle se déjuge en préférant la politique de la chaise vide à la négociation.

Que penser, à la lecture de la « Lettre Capitale » d'avril, annonçant que « à l'issue de cette nouvelle étape (CT central de mai) le Rifseep s'appliquera à 90% des agents de la Ville » ? Les enseignants municipaux font sans doute partie des 10% restant, et parmi eux, les PVP, avec leurs 1,02 Euros mensuels, occupent le tout dernier rang. Amers, les PVP ? Mais pas du tout, voyons !

Autre constat, dans la suite des derniers concours, notamment pour le recrutement des professeurs d'Éducation Musicale. L'absence d'indemnité a été remarquée par certains candidats déjà en poste dans les conservatoires et qui perçoivent l'ISOE. Le manque à gagner en devenant professeur de la Ville est potentiellement dissuasif et ajoute aux problèmes d'attractivité dans cette discipline.

Chose certaine, le SNADEM n'entend pas abandonner cette revendication d'une indemnité qui, au-delà de la nécessité d'augmentation du Pouvoir d'Achat, consacre la qualité d'enseignants des professeurs de la Ville de Paris.

RÉORGANISATION DE LA DASCO : Qui, que, quoi, dont, où ?!

Le sentiment d'être négligé, pour ne pas dire méprisé est difficile à vivre pour un salarié. D'autant plus quand le constat concerne ses conditions de travail et la façon dont il est géré par son entreprise ou son administration (voir article sur les REP-REP+ ci-dessous). En la matière et en ce qui concerne la DASCO, il y aurait de quoi s'inquiéter. C'est bien ce que nous avons voulu faire passer auprès des membres de la Direction présents à l'audience qui s'est tenue le 4 juin dernier, en l'absence de notre Directrice (excusée).

Pour sa deuxième année, en effet, la réorganisation de la DASCO qui avait fait voler en éclats le Bureau des PVP, n'a pas apporté beaucoup de clarté ni de fluidité dans la gestion administrative de nos collègues. Les attermoissements sur l'organisation des missions au sein du Bureau des Actions et des Projets Pédagogiques et Éducatifs (BAPPE), notamment sur la cellule formation, associés à un mouvement de départs comme on n'en n'avait jamais connu auparavant et des recrutements en attente, ont contribué au sentiment de désordre et d'abandon déjà perceptible en juin 2018.

Rendue difficilement lisible, voire incompréhensible, la répartition des interlocuteurs au sein de deux sous-directions et cinq bureaux et les modifications dans les différentes procédures dont relèvent les PVP en ont

perturbé plus d'un. Départs programmés ou non, défections pour raisons de santé, remplacements tardifs, migrations d'un bureau à un autre, d'une direction à une autre, vu de l'extérieur, il y a de quoi perdre ses repères !

Passons sur la situation du bureau des UGD ... Nous espérons vivement que la dernière « rescapée » de l'ancienne équipe échappera à l'état d'épuisement au travail, grâce à l'arrivée d'une nouvelle recrue à qui nous souhaitons bienvenue et bon courage. Une fois formée aux arcanes de la gestion des PVP, il serait grandement souhaitable qu'elle puisse poursuivre cette mission.

À la **Sous-Direction de la politiques éducative (SDPE)**, Monsieur Vincent Larronde, en tant que Sous-Directeur adjoint, a pris le relais, suite au départ de Madame Gaubout-Deschamps.

Nouvelle cheffe au Bureau des actions et des projets pédagogiques et éducatifs (BAPPE), Madame Jeanne-Marie Faure remplace Madame Trombetta.

Après une période de plusieurs mois, durant laquelle Annick Soulier a assuré l'intérim (départ d'Isabelle Susset en janvier), nous avons eu le plaisir de souhaiter la Bienvenue à Madame Sandy Esquerre, nouvelle cheffe du **Bureau des Moyens éducatifs (BDME)** en avril, pour lui dire au revoir en juin.

Ce même bureau recrute **trois nouveaux professeurs relais en Arts Plastiques***, mais aussi et surtout, **un coordonnateur-trice des professeurs relais*** pour les Arts Plastiques et l'EPS réunis, chargé également de l'achat du matériel et du suivi des événements. La dimension d'accompagnement et d'aide aux professeurs rencontrant des difficultés a disparu des fiches de poste des professeurs relais et du coordonnateur. Si cette mission, très importante au demeurant, doit perdurer, comme on nous l'a assuré, cela va certes mieux en le disant, ou en l'écrivant. Ne pas y avoir pensé en dit long sur l'état d'esprit des rédacteurs...

L'École des métiers, relevant de la sous-Direction des Ressources, a pris le relais pour la formation initiale et continue des PVP. Parmi les chargés de mission qui assuraient ces tâches jusque-là, deux n'ont pas souhaité intégrer cette nouvelle structure. On ne peut leur en tenir rigueur, mais nous le déplorons toutefois. **Rappelons au passage que trois postes sont toujours vacants et proposés aux PVP qui souhaiteraient candidater*. Qu'on se le dise !**

En l'absence d'un responsable nommé en bonne et due forme à la Formation initiale, alors que 48 lauréats devraient entrer en stage en Septembre, il a donc fallu faire appel, à titre transitoire, à une adjointe de la Directrice de l'école des métiers dont ce n'était pas la mission à l'origine, pour organiser la structure, recruter des assistants de formation, principalement en Arts plastiques, ainsi que des tuteurs dans les trois disciplines.

Que l'on se rassure, la formation continue, quant à elle, est bel et bien mise en place et assurée. Le catalogue paraissant fin juin, les inscriptions devraient se faire à la rentrée, comme par le passé.

Pour conclure, il sera donc indispensable de lire et relire attentivement le dossier administratif qui paraîtra à la prochaine rentrée. Le garder sur sa table de chevet. Le SNADEM proposera un QCM à la fin du premier trimestre.

(*voir fiches de poste sur le site du SNADEM)

REP-REP+ : Deux poids, deux mesures !

Deux poids, deux mesures, classes dédoublées pour les professeurs des écoles en CP et en CE1, en REP-REP+, effectifs doublés pour les PVP. Voilà la situation que connaissent nos collègues dans le réseau prioritaire, et qui s'aggravera mathématiquement à la prochaine rentrée. Certains, dans l'obligation d'abandonner leur salle pour satisfaire à la nouvelle salve de dédoublements, concernant les CE1 cette fois, auront goûté avant de partir en vacances aux inconvénients du déménagement sans en avoir les avantages, sous forme de cartons à faire et à entreposer jusqu'en septembre. Espérons que le lieu de stockage restera facilement accessible tout au long de l'année.

La question des salles, pour importante qu'elle soit, ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, celle des effectifs : Le principe des classes à 12 élèves en CP, puis en CE1, pour les dédoublements en éducation prioritaire ayant été progressivement dévoyé, un accueil d'effectifs supérieurs est à prévoir. En effet, de 12

élèves, on est insensiblement passé à 13, puis à 14, 15, et même 16 dans les prévisions d'organisations pédagogiques fournies par les écoles concernées en janvier.

Un de plus, un de moins, quelle différence ? Le nombre un peu plus important ne permet-il pas de renforcer la dynamique ?

Cependant, en Arts Plastiques, Éducation Musicale et Éducation Physique et Sportive, les élèves et leurs professeurs n'ont toujours pas accès aux bienfaits du dispositif tels que constatés et décrits sur le site du MEN lors de sa première évaluation. Voir <https://www.education.gouv.fr/cid138289/de>

- 96,5 % des professeurs concernés rapportent une meilleure compréhension des modes de raisonnement des élèves
- 98,5 % une meilleure identification des besoins des élèves
- 82 % une meilleure dynamique de la classe

*Les professeurs des CP dédoublés en REP+ décrivent des **classes mieux disposées aux apprentissages scolaires** : les élèves y sont plus attentifs, plus concentrés, plus efficaces dans leur travail, plus motivés et ils présentent moins de difficultés de comportement, de lecture et d'apprentissage.*

*Dans les classes de CP dédoublées en REP+, les professeurs se distinguent par des pratiques pédagogiques **plus actives et davantage orientées vers la différenciation**, comparativement aux professeurs du groupe témoin.*

On ne peut que se réjouir à cette lecture alors que, pour les professeurs de la Ville de Paris, dynamique et désordre menacent de se confondre quand leur employeur leur impose d'accueillir deux groupes-classe pour leurs enseignements !

Pour la rentrée prochaine, la tendance qui se profilait déjà dans les projections d'organisations pédagogiques effectuées en janvier se confirme-t-elle ?

Il semble que oui, à en croire l'enquête que le SNADEM a lancée début juin, auprès de l'ensemble des PVP enseignant en REP et REP+.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf696F4EszD_98WiBXEPPGgJJAL2XehkvoOYo

Ce sondage permet d'observer deux aspects de l'injonction de doublement.

D'une part, l'augmentation sensible du nombre d'élèves par classe « dédoublée » a pour conséquences que **l'effectif dans des classes « doublées » dépasse ainsi le nombre admis en réseau prioritaire avant la réforme. Il dépassera aussi, dans chacune de ces écoles, l'effectif de la classe la plus chargée.**

Cette situation sera sans aucun doute difficilement tenable pour les PVP, même avec beaucoup de bonne volonté, y compris lorsqu'un des PE est présent.

Nous l'avons encore redit tout dernièrement en CHSCT devant le Maire adjoint, monsieur Bloche, et la Direction des Affaires Scolaires au grand complet : Imposer 28, 30, 32 élèves en REP ou REP+, c'est augmenter considérablement les risques dans ces classes anormalement surchargées, a minima de dérapage du niveau sonore, au pire de développement de troubles identifiés sous le terme de RPS (risques psychosociaux) dans le langage RH, et donc d'arrêts maladie.

D'autre part, le nombre d'heures d'atelier, voire d'HSA accordées en cas de classes en nombre impair, pour assouplir l'organisation des emplois du temps, est en baisse dans les affectations. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un aménagement.

Mais le pire n'étant jamais sûr, et l'Inspection académique, ainsi que la Mairie, annonçant une baisse démographique significative dans les années qui viennent, il faudra sans doute attendre la rentrée et un recomptage des élèves pour faire le point sur la gravité réelle de la situation.

Nous revendiquons la correspondance entre la structure pédagogique d'une école et les affectations des PVP qui y sont nommés. Pour donner plus de poids à cette revendication, il est important d'obtenir le soutien actif des équipes ainsi que celui des parents d'élèves élus lors de la tenue des Conseils d'école. Nul doute que le représentant de la Mairie d'arrondissement fera remonter notre mécontentement.

Tant que cette revendication ne sera pas satisfaite, **nous conseillons donc à nos collègues de s'en tenir au nombre de classes figurant à leur affectation et, au besoin, de prendre les classes une semaine sur deux.**

DISPONIBILITÉ : Vademecum

« La disponibilité est la situation du fonctionnaire qui cesse d'exercer son activité dans la fonction publique pendant une certaine période. Il cesse de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à avancement (sauf s'il exerce une autre activité) et de ses droits à la retraite. La mise en disponibilité peut intervenir à la demande du fonctionnaire ou à l'initiative de l'administration. Il est soumis à des règles particulières en matière de protection sociale. »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F544>

Chaque année, un certain nombre de collègues interrompent leur carrière de Professeurs de la Ville de Paris pour des raisons aussi diverses que variées : continuer à s'occuper de leur enfant hors congé parental, suivre une compagne ou un compagnon qui quitte Paris ou même la France, tenter une nouvelle aventure professionnelle...Etc

Toutes ces excellentes raisons ne doivent pas donner lieu à une démission en première intention. Le dispositif de la DISPONIBILITÉ, plus familièrement appelée « dispo » permet de prendre le temps nécessaire sans pour autant quitter définitivement la Fonction Publique.

Le SNADEM propose un court Vademecum qui ne dispense pas de contacter le syndicat ou l'administration pour de plus amples informations.

1. **Qui peut demander une dispo ?** Tous les agents titulaires de la Fonction Publique.
2. **Quelles sont les conditions d'autorisation ?**
 - **De droit :** Raisons familiales : élever un enfant de moins de 8 ans, s'occuper d'enfants de parents, de conjoint souffrant de maladie ou de handicap, suivre un conjoint ou partenaire pacsé tenu de déménager à l'étranger pour des raisons professionnelles, partir à l'étranger pour adopter un enfant, exercer un mandat d'élu local.
 - **Sous réserve des nécessités de service :** Convenance personnelle, études, reprise d'une entreprise (cette dernière soumise à avis de la commission déontologique).
3. **Quand ?** Pas de délai pour la Dispo de droit, 3 mois pour la dispo sous nécessité de service.
4. **Comment ?** En courrier recommandé avec AR.
5. **Quels sont mes droits pendant ma Dispo ?**
 - **Avancement :**
Initialement, interruption de l'avancement. Cependant, des textes de loi votés récemment ([Décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique](#)) maintiennent l'avancement pour un salarié pouvant justifier de 600 heures de travail annuels. Se renseigner auprès du SNADEM et de la DRH.
(<https://www.unsa-fp.org/?De-nouveaux-droits-pour-les-periodes-de-disponibilite>)
 - **Droits sociaux :**
 - **Sans emploi : l'agent continue pendant une année à bénéficier des prestations de son ancienne caisse d'Assurance Maladie. Ne pas manquer de contacter l'UGD, notamment en cas de grossesse !**
 - Activité salariée : l'agent dépend de sa nouvelle caisse
 - **Retraite :** Pas de droit, sauf lié à une éventuelle activité, salariée ou non.
6. **Combien de temps ?** 3 ans maximum, renouvelable dans la limite de 10 ans, sous conditions.
- 7.
8. **Comment réintégrer ?** Demande à effectuer par courrier avec AR 3 mois avant la date de réintégration souhaitée. Nécessité d'un nouveau passage devant la médecine statutaire pour valider l'aptitude.

PROMOTIONS 2018-2019 : Premier round.

Cette année, comme nous vous l'avions annoncé, les promotions sont traitées en deux rounds, du fait de la complexité et des retards liés au circuit des comptes-rendus pour les rendez-vous de carrière en classe normale. Nos collègues éligibles (6^{ème} et 7^{ème} échelon) devront attendre la CAP d'octobre. Le rappel pour les bonifications d'une année n'en sera que plus important.

La CAP qui s'est tenue le 7 juin dernier, n'a donc concerné que les promotions en Hors-Classe et Classe exceptionnelle.

Le SNADEM a informé les heureux élus par mail le jour même.

HORS-CLASSE

Cette année, 37 collègues ont été promus. Ce nombre, en légère progression, aurait pu être divisé par trois sans la ténacité de l'UNSA et du SNADEM.

En effet, le ratio promus/promouvables, répondant au doux nom de RPP a été renégocié au début du Printemps. L'instauration du dispositif « Parcours Professionnels, carrières et rémunération » (PPCR) ayant fait bouger les lignes, cette renégociation s'est avérée délicate, ardue et pleine de rebondissements !

Jusqu'ici, il était possible d'accéder à la hors-classe à partir du 7^{ème} échelon. Si cette éventualité ne s'est jamais produite, cela déterminait surtout une base de calcul fort appréciable. L'ancien taux étant de 10%, le calcul basé sur le nombre de PVP compris entre le 7^{ème} et le 11^{ème} échelon permettait ainsi à environ 35 de nos collègues d'atteindre le Nirvana.

Las ! Avec la mise en place de PPCR, la base de calcul s'est singulièrement rétrécie puisqu'il faut désormais avoir atteint la deuxième année du 9^{ème} échelon pour prétendre à la Hors-Classe. Il était donc indispensable d'obtenir un taux bien supérieur pour maintenir le niveau de promotions.

A la suite d'une première session de négociations, un taux de 25% avait été généreusement accordé par l'administration, encore insuffisant néanmoins, avec un nombre de promus en net recul par rapport à l'an dernier (autour de 27). Mais c'était sans compter sur la ténacité de nos représentants UNSA qui, au tout dernier moment, n'ont pas hésité à déposer un nouvel amendement exigeant que le taux de RPP atteigne les 30% pour les PVP.

Essai transformé !

Le taux a été voté au Conseil de Paris pour le plus grand bonheur des 37 professeurs de la Ville de Paris promus cette année à la hors-classe. Nous les félicitons !

Quant au RPP de 30%, il restera en vigueur en 2020.

CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Le SNADEM présente également ses félicitations à tous les collègues promus à la Classe Exceptionnelle au titre de l'année 2018-2019.

Liste des promus :

ADNOT Annick EPS	DELORD Danielle AP	PIERRE Dominique Lucie AP
BERANGER Frédéric EPS	FOURRIER-DUFRESNE Sylvie AP	TRIGO Elisabeth EM
BOYER Éric EPS	LHUISSIER Patrick EPS	
CONGRAS Jean-Pierre EPS	LEVEUR Serge EPS	

Chaque année, le quota de professeurs à la classe exceptionnelle augmente de 1,43% et atteindra son maximum, 10%, en 2023. Cette année, il était de 2,86 %, soit 23 agents au total, ce qui explique le nombre limité de promus.

En effet, aucun des treize promus de l'an dernier n'étant parti en retraite au cours de l'année considérée, entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019, il ne restait que dix possibilités de promotion. Le SNADEM insiste sur la valorisation de l'ancienneté (dans la hors-Classe) et la prise en compte de l'âge dans le choix des promus, afin de permettre à un plus grand nombre de collègues d'accéder à la Classe exceptionnelle avant leur départ en retraite.

Par ailleurs, la valorisation de la carrière en REP-REP+, bien que justifiée, ne doit pas dissuader les professeurs ayant exercé d'autres missions de la liste d'éligibilité de déposer un dossier pour figurer au titre du premier vivier de la Classe exceptionnelle. Elle ne doit pas être particulièrement prise en compte pour le choix dans le deuxième vivier (sans dépôt de dossier).

Comme pour la Hors-classe, les promotions étant effectives à partir du premier septembre 2018, elles donneront lieu à un rappel.

CLASSE NORMALE :

Lors de la dernière pré CAP, le SNADEM UNSA a demandé que les services de la DASCO s'assurent que tous les rendez-vous de carrière avaient pu être effectués pour les promotions, inscrites à la CAP prévue en octobre.

La question du circuit des comptes-rendus a été évoquée. En effet, les différents allers-retours, nécessairement par voie postale, posent un problème de délais, avec un blocage notoire à l'inspection académique, déjà identifié en son temps pour la signature des rapports d'inspection. Nombreux sont ceux qui ont attendu plus d'une année pour obtenir le précieux document.

Toutefois, la procédure précédente permettait une transmission de la note par téléphone, ce qui réglait bien des problèmes pour l'établissement des tableaux de promotion. Malheureusement, avec les appréciations, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce décalage dans le calendrier pour les promotions en classe normale par rapport à la date habituelle étant déjà problématique, le retard pour la récupération de l'appréciation finale accordée par le DASEN est un véritable casse-tête, dont nous aurons l'occasion de reparler à la rentrée.

Le suspense n'atteint pas le niveau de la 8^{ème} saison de Game of thrones et nous espérons également qu'il n'engendrera pas le même mécontentement !

À suivre, donc, avec la plus grande attention...

CONCOURS : Bienvenue aux nouveaux PVP !

Les résultats des concours en Arts Plastiques et Éducation Musicale ont été publiés : **23 lauréats en Arts Plastiques et 25 en Éducation Musicale** devraient rejoindre le corps des professeurs de la Ville de Paris à la rentrée de Septembre. Nous nous réjouissons de les retrouver à la rentrée !

Un petit bémol cependant : si la liste complémentaire en Arts Plastiques constitue un vivier de 12 admis potentiels, il n'y en a pas eu en Éducation Musicale, et c'est bien regrettable.

Le SNADEM a signalé à plusieurs reprises, et tout dernièrement fin mai, à l'occasion de notre dernière audience à la DASCO, que la publicité devrait être faite dans les établissements universitaires bien avant les vacances d'été, afin de permettre aux étudiants intéressés de se préparer aux épreuves. Trois fois hélas, il semblerait que, malgré des déclarations pleines de bonne volonté, cette condition pour un recrutement de qualité ait été quelque peu oubliée...

Espérons tout de même que les candidats au prochain concours, en EPS cette fois, viendront s'inscrire en grand nombre. Autre déception, nous ne connaissons sans doute qu'en septembre le nombre de postes ouverts au concours 2020.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la rentrée des élèves, **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019** Dès 13H30.

La rentrée des enseignants est fixée au **VENDREDI 31 AOÛT**.

En raison de travaux dans la salle Grande Croizat, nous nous réunirons cette année à l'annexe de la Bourse du Travail : **Annexe Varlin, 29 boulevard du Temple 75003 Paris** (métro République), dans la **salle Eugène Henaff**. Précisions dans notre numéro de rentrée.



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2019-2020 (ou de renouvellement)

Nom : _____ **prénom :** _____
né(e) le : _____ **n° SOI :** _____ **discipline :** AP EM EPS Autre
adresse : _____
Échelon : _____ **Quotité :** _____ **Cotisation :** _____ €
tél. dom. : _____ **tél. mobile :** _____ **email :** _____

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1:

2:

3:

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :	Cotisation :	€
N° Chèque :	1- _____	date :	2- _____	date :	3- _____
PayPal :	<input type="checkbox"/>	date :			
Prélèvement :	1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>	3x <input type="checkbox"/>		
Virement :	<input type="checkbox"/>	date :			

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.